

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2017

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 12 avril 2017;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 18 avril 2017 ;
- publication par voie de presse dans deux quotidiens régionaux et locaux :
  - DNA ;
  - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Viviane RICHARDOT, Adjointes au Maire ; MM. Bernard MARTIN, Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire ; MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Bruno GLOCK, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale ; MM. Guy ENGEL, Dominique WAEGELL, Claude BRUNSCHWILLER, Philippe SIMLER, François BREYSSE, Conseillers Municipaux.

Mmes Gabrielle DONNARD, Christelle HIRSCHMANN, Alexandra FRECH, Laurence PALMER, Karine VOGELEISEN, Gwenaëlle GRANDIDIER, Conseillères Municipales et M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal sont absents et excusés.

M. Philippe SCHEIBLING, Conseiller Municipal, est absent, excusé et rejoindra la séance plus tard.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, a donné procuration à M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal.

Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Laurence PALMER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Alexandra FRECH, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal.

Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

Mme Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale.

**Membres en exercice: 23    Présents: 15    Absents et excusés: 8    Procurations: 6**

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**DESIGNE à l'unanimité** M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance.

oOo

**Rappel de l'ordre du jour de la séance :**

**32.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017**

**32.2 ENVIRONNEMENT**

***Modification de l'alimentation de l'Aubach***

*Rétablissement de la continuité écologique*

**32.3 ADMINISTRATION GENERALE**

***Presbytère de Châtenois***

*Convention de participation financière à la réalisation de travaux*

**32.4 CHASSE**

***Relocation du lot N°2 des chasses communales***

*Agrément des candidatures*

**32.5 FINANCES**

***A. Equipement Sportif Couvert***

***Mandat SEMHA – CITIVIA***

*Bilan des avances versées jusqu'à fin 2016*

***B. Budget annexe – Parc d'Activités Artisanat Est (PAA Est)***

*1. Compte de gestion 2016*

*2. Compte administratif 2016 et dissolution*

***C. Budget général de la Commune***

*1. Compte de gestion 2016*

*2. Compte administratif 2016*

*3. Bilan des acquisitions et cessions 2016*

*4. Affectation du résultat de fonctionnement 2016*

**32.6 URBANISME**

*Cession d'une parcelle communale*

**32.7 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**

**32.8 COMMUNICATIONS**

**32.9 VŒUX**

oOo

Le Maire accueille et salue :

- M. Charles ANDREA, Vice-Président de la Communauté de Communes de Sélestat et Maire de Dieffenthal
- M. Alain RAUSCHER, Directeur Adjoint du Territoire Alsace Centrale du SDEA
- Mme Lise MARTIN, animatrice P.A.P.I. Giessen-Lièpvrette auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle.

### **32.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2017**

Avant de céder la parole à l'assemblée présente, le Maire propose d'emblée à l'Assemblée de retirer une phrase du procès-verbal de la séance du 28 mars dernier. Il indique souhaiter retirer ladite phrase afin d'éviter toute polémique au sujet de l'incident qui a eu lieu et que le rôle du Conseil Municipal est justement de conserver une certaine neutralité afin que les professionnels eux-mêmes puissent juger des faits en matière de santé. Il s'agit de la dernière phrase du paragraphe concernant l'intervention de M. Dominique WAEGELL relative à la fermeture du site du Heidenbuhl : « Le Maire et M. WAEGELL précisent que les preuves du lien de causalité n'ont pas été rapportées ».

M. François BREYSSE, Conseiller Municipal, rejette la proposition au motif que la phrase a bien été dite et qu'elle a à ce titre à figurer dans le procès-verbal. Il souligne que le Maire et le Vice-Président du SMICTOM contrediraient donc à la fois le Président du SMICTOM et le Service Départemental d'Incendie et de Secours. Le Maire indique qu'il n'en pourrait être ainsi, lui-même faisant partie des effectifs du SDIS justement.

M. BREYSSE ajoute même que dans ces conditions où un Vice-Président contredit son propre Président, il n'aurait plus de raison d'être présent au Bureau du SMICTOM et devrait poser sa démission.

Le Maire indique que le motif de la retraitaison de l'article a été proposé afin d'éviter toute polémique, et qu'au final cette proposition semble donner l'inverse du résultat souhaité au vue de l'ampleur des propos tenus par M. BREYSSE.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, indique ne pas pouvoir accepter les propos tenus par M. BREYSSE et précise qu'il n'y a aucune contradiction avec la position du Président du SMICTOM.

Le Maire conclut sur ce point en indiquant que si la phrase en question avait bien prononcée lors de la réunion du 28 mars dernier, il souhaite tout de même la retirer du procès-verbal au motif susmentionné. M. BREYSSE s'opposant à cette retraitaison, il en portera la responsabilité.

M. WAEGELL souhaite par ailleurs apporter une précision et une modification concernant son intervention en séance reprise en page 25.

- Modification :

- 3) Enfin, pour le Heidenbuhl, le dernier casier est capable d'accueillir les tonnages prévus jusqu'en 2022. Une fermeture anticipée du site serait liée à une décision politique. Par ailleurs, les coûts liés à la fermeture du site sont déjà provisionnés.

- Précision :

2) Un démantèlement du cylindre BRS (Bio-Réacteur stabilisateur) dans la période annoncée devrait se faire. Le compostage tel que nous le connaissons actuellement s'arrêtera à ce moment et pourrait se poursuivre avec les autres installations encore en place et beaucoup plus récentes.

Le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la dernière séance en :

-retirant la phrase précisée ci-dessous en début de discussion

Tenant compte de la modification et de la précision émises par M. WAEGELL,

le Conseil **approuve à la MAJORITE des membres présents** le procès-verbal modifié.

M. François BREYSSE, Conseiller Municipal, vote CONTRE.

### **32.2 ENVIRONNEMENT**

#### ***Modification de l'alimentation de l'Aubach*** *Rétablissement de la continuité écologique*

#### **Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Le Maire invite :

- M. Charles ANDREA, Vice-Président de la Communauté de Communes de Sélestat et Maire de Dieffenthal
- M. Alain RAUSCHER, Directeur Adjoint du Territoire Alsace Centrale du SDEA
- Mme Lise MARTIN, Animatrice P.A.P.I. Giessen-Lièpvrette

à présenter à l'Assemblée l'étude de restructuration de la prise d'eau de l'Aubach.

M. ANDREA souligne d'emblée qu'il ne s'agit pas d'une suppression mais bel et bien d'une modification de la prise d'eau avec pour objectif d'assurer un volume d'eau à l'Aubach. Mme MARTIN, quant à elle, précise qu'il s'agit d'une étude et d'une réflexion pour laquelle les décisions seront prises par la Commission locale Giessen-Lièpvrette. L'étude se base sur un constat concernant l'existence d'une vanne mais sans gestion du débit cadré.

Par ailleurs, pour la configuration actuelle du terrain et de l'ouvrage existant, quelle que soit la gestion de la vanne qui pourrait être mise en œuvre, le risque d'inondation n'est pas neutralisé.

Le travail mené a donc pour objectif la conciliation de la continuité écologique en permettant une franchissabilité piscicole tout en assurant la protection du village et de la ville contre les inondations.

La conciliation des deux éléments a permis d'intégrer les dispositions dans le programme P.A.P.I. et d'en assurer le financement partiel par des aides de l'Etat. Une négociation avec les services de la DDT a permis également de contenir les limites de débit applicables à l'Aubach.

Aujourd'hui en cas de crue importante, le merlon entre le Giessen et l'Aubach est submergé et les écoulements de crue du Giessen rejoignent l'Aubach. La vanne de l'Aubach insuffisante pour réguler les quantités d'eau en cas de crue induit un débordement en rive gauche en amont de la vanne.

Le projet situé à l'Est de la canalisation haute pression gaz consiste donc en la création d'un nouveau seuil avec création d'un nouveau chenal d'alimentation de l'Aubach côté Nord.



Alors que normalement le débit réservé au Giessen est au minimum de 10 % du module (débit moyen interannuel), une négociation avec les services de la DDT a d'ores et déjà permis de réduire ce pourcentage à 7 %, favorisant ainsi très clairement un nombre réduit de jours estimés par an ( 10 jours au lieu de 35 ) durant lesquels l'Aubach ne serait pas alimenté. Plus précisément, il en découle une quantité de 10 jours théoriques estimés par an durant lesquels aucun débit n'entrerait dans l'Aubach dû au calibrage de l'ouvrage à mettre en place.

A M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, souhaitant savoir comment peut s'effectuer ce réglage de débit, Mme MARTIN indique que l'ouvrage mis en place sera construit puis posé en respectant un calibrage précis.

Au Maire souhaitant savoir si de telles installations sont déjà en place, M. RAUSCHER indique que oui dans le Val de Villé à hauteur des établissements SENGLER ou à Thanvillé.

Mme MARTIN précise que le nouveau seuil fonctionnera par lui-même et sans intervention humaine donc, par une ouverture échancrée de l'ouvrage. Les aménagements de rives seront menés en parallèle avec à l'issue des travaux une rive gauche plus haute que la rive droite amenant en cas de crue un déversement côté droit de la rivière et protégeant ainsi le village au passage.

M. Philippe SIMLER, Conseiller, relève que des textes divers anciens garantissaient de l'eau aux divers moulins installés sur l'Aubach. Il suppose que ces éléments ont fait l'objet d'une étude juridique et qu'un recours n'aboutirait pas.

M. RAUSCHER indique que tous les éléments ont été étudiés et vérifiés par la police de l'eau. M. ANDREA précise que les anciens écrits retrouvés à Scherwiller se référaient à des volumes d'eau, donc de débit qui aujourd'hui n'existent même plus pour le Giessen.

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, s'interroge quant à la suppression de la vanne pourtant en place depuis 300 ans. Pourquoi passer à autre chose alors que l'installation fonctionne ? Installer une passe à poissons ne peut suffire à motiver ce projet à son avis.

M. RAUSCHER rappelle que la proposition consiste en une modification induite par l'absence de maîtrise de la vanne.

Pour M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller, selon la présentation faite par le SDEA et quels que soient les débits constatés l'an passé en octobre, l'absence d'eau dans l'Aubach à cette période-là pourrait devenir une situation récurrente qui deviendrait inacceptable.

M. GLOCK intervient quant à la situation hivernale, période d'intervention courante par les agents communaux sur la vanne existante.

En effet, en période de grand froid donc de gel intense, l'intervention sur la vanne permet la hausse du niveau de l'Aubach puis la formation de la glace avec ultérieurement manipulation de la vanne pour permettre l'abaissement du niveau de la rivière donc l'écoulement de l'eau sous la glace et le maintien de la vie piscicole. Un atout non négligeable de l'installation existante réside dans la possibilité d'éviter l'inondation de certaines parties du village en cas de dégel donc la sécurisation du bourg.

M. ANDREA indique qu'un ajout de vanne d'obturation sera bien étudié dans le projet.

**M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, entre dans la salle du Conseil.**

Pour M. Claude BRUNSCHWILLER, ce qui a été oublié dans le projet est le déversement de la Lièpvrette dans le Giessen quelques mètres en aval de la vanne. Les études n'en ont pas tenu compte alors que l'influence sur le débit du Giessen est indéniable.

M. RAUSCHER indique que l'étude en a tenu compte notamment pour la partie infiltration. Il indique que tous les problèmes ne pourront pas être réglés, mais la plupart le seront grâce à cet ouvrage.

M. ANDREA souligne que le projet entre dans le cadre du projet global du P.A.P.I. qui intègre la protection de la Ville de Sélestat. Pour ce faire, des endroits de surstockage de 350 000 m<sup>3</sup> sont à récupérer, ceci représentant une mesure compensatrice fixée par l'arrêté préfectoral autorisant la mise en place de digues. Les travaux ont été estimés, il le rappelle, à 6 millions d'euros pour l'ensemble.

Pour M. Bruno GLOCK, l'Aubach est source de discussions depuis des centaines. Il suffit d'en parler aux Anciens pour avoir en retour des anecdotes et fait divers, avec toute la passion qui anime encore parfois les débats. Il ne comprend pas le pourquoi du changement annoncé.

M. ANDREA précise que justement la modification doit garantir de l'eau dans l'Aubach.

M. RAUSCHER rappelle que la référence du dispositif est la loi sur l'eau de 1992. Le projet n'en représente qu'une mise en application.

A M. BRUNSCHWILLER qui demande ce qu'en dit la Commune d'Ebersheim qui à l'évidence avec le dispositif aura encore moins d'eau que Scherwiller, M. RAUSCHER indique que pour l'instant la Commune n'a pas émis d'avis. M. ANDREA fait remarquer qu'actuellement Ebersheim dispose de volumes d'eau issus de l'oxygénation de l'eau provenant de la station de pompage. Cette opération prendra cependant fin un jour.

Il précise également que le dossier global sera soumis à enquête publique et que toutes les observations pourront être présentées au Commissaire Enquêteur qui sera nommé.

M. BRUNSCHWILLER souligne que lorsque l'étude a démarré à Scherwiller l'autorisation de prise d'eau n'avait même pas été trouvée. Pour lui, la continuité écologique mise en avant pour faire passer le dossier n'existe pas. M. RAUSCHER souligne qu'il s'agit d'une continuité « piscicole ».

M. ANDREA indique qu'il y a lieu de se réjouir de l'existence des passes à poissons.

A M. GLOCK pour qui des passes à poissons existent partout et qui souhaite connaître leur configuration prévisionnelle, M. ANDREA précise qu'elles seront réalisées en empiècement proche du naturel. M. GLOCK indique encore qu'une vanne offre la possibilité de créer un barrage à l'arrière, ce à quoi M. RAUSCHER réplique en rappelant que la volonté de base était de supprimer tout barrage pour permettre la migration des poissons.

Pour M. Bernard MARTIN, Adjoint, le stockage se fera tout de même en amont ce que réfute M. RAUSCHER.

Mme MARTIN revient aux sites de surstockage des 350 000 m<sup>3</sup> précités. A été retenue la combinaison de 3 sites :

- L'un à proximité de l'autoroute de 210 000 m<sup>3</sup> maximum
- L'un créé par l'arasement du merlon du Giessen et la création d'une digue de protection de Scherwiller pour 135 000 m<sup>3</sup>
- Le dernier par arasement du merlon de la Hurst pour 102 000 m<sup>3</sup>.

Ce dossier sera présenté en Commission Locale en juin prochain – Commission qui se prononcera quant au lancement d'une maîtrise d'œuvre. En effet, le dossier présenté au Conseil n'est issu que d'une étude. C'est la poursuite du travail qui permettra de définir très précisément le cadre du projet.

A M. Dominique WAEGELL, Conseiller, souhaitant connaître une date envisagée de début de chantier, M. ANDREA indique au plus tard 2020 puisqu'alors se terminera le dossier P.A.P.I.

Le Maire remercie les trois intervenants pour leur présentation technique et se réjouit des débats qui ont animé cette présentation. Il indique avoir souhaité cette présentation afin que l'ensemble des élus ait pu prendre connaissance précisément du projet.

### **32.3 ADMINISTRATION GENERALE**

#### ***Presbytère de Châtenois***

*Convention de participation financière à la réalisation de travaux*

#### **Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Le 14 octobre 2016, la Commune de Châtenois a achevé les travaux de remplacement de la chaudière du presbytère appartenant à la Commune, qui assure la production d'eau chaude ainsi que le chauffage du bâtiment pour un équipement gaz à condensation. L'objectif était de réduire la consommation énergétique en remplaçant un équipement énergivore.

Les bénéficiaires principaux de l'équipement, les prêtres logeant au presbytère, officient dans toutes les Communes de la Communauté de Paroisses Saint-Benoît. Dans ce cadre, il est demandé à la Commune de Scherwiller, une participation financière proportionnelle à sa population.

Il est demandé au Conseil Municipal :

**D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de participation financière avec les Communes de Dieffenthal, Ebersheim, Ebersmunster, Kintzheim, La Vancelle, Orschwiller et Scherwiller ;

**DE DECIDER** de verser une participation financière de 1 017,77 € à la Commune de Châtenois, concourant au remplacement de la chaudière du presbytère ;

**DE PRECISER** que les crédits sont inscrits à l'opération 1707 – Bâtiments communaux et divers, article 2041412 (Subventions d'équipement versées) du budget 2017.

A Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, demandant si la proposition aurait pu fonctionner également dans l'autre sens, donc de Châtenois vers Scherwiller, le Maire indique que l'opération menée au Presbytère de Scherwiller a eu pour objet de permettre au Conseil de Fabrique de mettre en location les deux logements créés, et de bénéficier le cas échéant des droits de location.

M. Philippe SIMLER, Conseiller, souligne que les utilisateurs sont les Conseils de Fabrique et que les règles du concordat s'appliquent. Le Maire confirme que dans le cadre du Concordat, la Commune intervient si le Conseil de Fabrique n'a pas les moyens de le faire. Dans la présente situation, c'est bien la Commune de Châtenois qui est intervenue et qui se tourne vers les Communes voisines.

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, souligne qu'il s'agit également d'une question de « religion ». Ici il s'agit de catholiques mais il y a également des protestants dans la Commune. Donc la même situation pourrait se poser ailleurs. M. SIMLER rappelle que lors du précédent mandat des budgets avaient déjà été votés dans ce cadre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de participation financière avec les Communes de Dieffenthal, Ebersheim, Ebersmunster, Kintzheim, La Vancelle, Orschwiller et Scherwiller ;

**DECIDE** de verser une participation financière de 1 017,77 € à la Commune de Châtenois, concourant au remplacement de la chaudière du presbytère ;

**PRECISE** que les crédits sont inscrits à l'opération 1707 – Bâtiments communaux et divers, article 2041412 (Subventions d'équipement versées) du budget 2017.

### **ADOPTE A LA MAJORITE AVEC**

**13 VOIX POUR :** M. Olivier SOHLER, Maire, Mmes Régine DIETRICH, Viviane RICHARDOT, Adjointes au Maire ; MM. Bernard MARTIN, Philippe SCHEIBLING, Jean-Philippe HIGN, Adjoints au Maire ; Mmes Laurence PALMER (par procuration au Maire) et Carine SCHUTZ, Conseillères Municipales ; MM. Dominique WAEGELL, Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER (par procuration à Mme Carine SCHUTZ), Philippe SIMLER, François BREYSSE, Conseillers Municipaux.

**2 VOIX CONTRE :** M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué et Mme Gabrielle DONNARD (par procuration à M. Bruno GLOCK), Conseillère Municipale.

**6 ABSTENTIONS :** Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe, MM. Serge MATHIS et Yves SCHNELL, Conseillers Municipaux Délégués, M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, Mmes Karine VOGELEISEN (par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN) et Alexandra FRECH (par procuration à M. Guy ENGEL), Conseillères Municipales.

### **32.4 CHASSE**

#### ***Relocation du lot N°2 des chasses communales***

*Agrément des candidatures*

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,**  
**M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal délégué,**

Il est rappelé que lors de sa séance du 28 février dernier, le Conseil Municipal a décidé de résilier le bail de chasse conclu entre la Commune de Scherwiller et la Société Civile de Chasse de l'Ortenbourg, conformément à l'article 37 du cahier des charges type et de recourir à la procédure d'adjudication pour la relocation du lot n°2.

Conformément au cahier des charges, un avis a été publié dans un journal local et affiché aux différents points d'affichage de la Commune.

Pour rappel, la mise à prix a été fixée à 15 300,-€ et l'adjudication aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 17h00 en Mairie.

Deux dossiers ont été réceptionnés en Mairie.

Une personne morale et une personne physique ont fait acte de candidature :

- la **Société Civile de Chasse de Scherwiller** composée de Monsieur René-Alexandre ESCUDE, Monsieur Christian MASSA, Monsieur Didier MESNY et Monsieur Laurent MONVILLE ;
- **Monsieur Daniel GUTH**, domicilié 26 rue Silberberg à TRIEMBACH AU VAL.

Suite à l'examen des déclarations de candidatures et des pièces annexées, la Commission Consultative Communale de la Chasse réunie le 18 avril dernier a jugé l'ensemble des dossiers comme recevables et propose au Conseil Municipal d'agréer lesdites candidatures conformément aux dispositions de l'article 17 du cahier des charges.

Aussi, il est proposé au Conseil :

**D'AGREER** la candidature de la **Société Civile de Chasse de l'Ortenbourg** composée de Monsieur René-Alexandre ESCUDE, Monsieur Christian MASSA, Monsieur Didier MESNY et Monsieur Laurent MONVILLE ;

*Scherwiller (erreur matérielle)*

**D'AGREER** la candidature de **Monsieur Daniel GUTH**, domicilié 26 rue Silberberg à TRIEMBACH AU VAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'agréer la candidature de la **Société Civile de Chasse de l'Ortenbourg** composée de Monsieur René-Alexandre ESCUDE, Monsieur Christian MASSA, Monsieur Didier MESNY et Monsieur Laurent MONVILLE ;

*Scherwiller (erreur matérielle)*

**DECIDE** d'agréer la candidature de **Monsieur Daniel GUTH**, domicilié 26 rue Silberberg à TRIEMBACH AU VAL.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **32.5 FINANCES**

#### **A. Equipement Sportif Couvert**

*Bilan des avances versées jusque fin 2016 et des dépenses réalisées*

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**  
**M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué**

La Commune a confié une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMHA de Colmar. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à un groupement de maître d'œuvre représenté par le bureau d'architecture AJEANCE (anciennement Atelier d.Org) de Sélestat.

Le Conseil Municipal,

- Vu** le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage notifié à la SEMHA en date du 26/04/2012 ;
  - Vu** la délibération du 26 février 2013 arrêtant le budget global de l'opération, hors honoraires SEMHA, en phase APD à 2.765.000,-€ HT (valeur février 2013) ;
  - Vu** la délibération du 02 décembre 2014 décidant de réévaluer l'enveloppe financière de l'opération de 2.765.000,-€ HT à 2.795.000,-€ HT, pour intégrer des dépenses d'opportunité concernant des dépenses ou des travaux de desserte par les réseaux non directement liés à la construction de l'équipement sportif couvert ;
  - Vu** la délibération du 30 juin 2015 décidant de réévaluer l'enveloppe financière de l'opération de 2.795.000,-€ HT à 2.815.000,-€ HT soit une augmentation de 20.000,-€ pour intégrer la modification du système de sécurité en toiture ;
  - Vu** les avances de fonds consenties par la Commune à la SEMHA- CITIVA ;
  - Vu** les documents présentés en séance ;
- Prend connaissance** des dits documents ;



**EQUIPEMENT SPORTIF COUVERT DE SCHERWILLER**  
CITIVIA SEM - LE 11 AVRIL 2017 - MAIRIE 12 AVRIL 2017

**BUDGET GLOBAL DE L'OPERATION en €HT**

PM : le budget global pour l'opération est de 2 815 000 €HT ; les honoraires SEMHA de maîtrise d'ouvrage délégué viennent en sus.

Budget initial : DCM approbation APD du 26/2/13

Augmentation du budget pour intégration des travaux d'extension de réseau ou de travaux non compris dans le mandat initial : DCM du 2/12/14

Augmentation du budget pour réalisation du garde-corps en toiture : DCM du 30/6/15

Total du budget alloué à l'opération

2 765 000.00  
30 000.00  
20 000.00  
**2 815 000.00**

**Dépenses réalisées par la SEMHA**

Ligne	Intitulé	Bilan		2012		2013		2014		2015		2016		CUMUL PAYE	Reste à régler 2017	Bilan Nouveau
		Approuvé	Engagé	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul			
	DEPENSES		2 766 576.55	35 388.39	35 388.39	174 069.33	209 457.72	1 309 569.96	1 519 027.68	1 095 800.84	2 614 828.52	77 416.50	2 692 245.02	0.00	2 692 245.02	2 715 612.34
3	REALISATION		2 715 612.34	35 388.39	35 388.39	174 069.33	209 457.72	1 309 569.96	1 519 027.68	1 095 800.84	2 614 828.52	77 416.50	2 692 245.02	0.00	2 692 245.02	2 715 612.34
300	Travaux		2 311 075.59		0.00	42 305.00	42 305.00	1 245 094.30	1 287 399.30	974 522.90	2 261 922.20	49 153.39	2 311 075.59		2 311 075.59	2 311 075.59
	Travaux : lots 1 à 5		1 306 675.78													
	Travaux : lots 6 à 17		1 002 415.81													
	Révision de prix		1 984.00													
	<i>Donc mémoire</i>		2 918.32													
	Suppression marché BQMC		-466 267.05													
	Travaux réalisés BQMC + Révision prix		21 406.65													
	Marché Scherberich		447 778.72													
304	Travaux de construction															
305	Equipements															
306	Frais de branchements (ESC)															
	SDEA : EU : participation pour le financement de l'assainisé		5 880.00					5 880.00	5 880.00		5 880.00	5 880.00	5 880.00	5 880.00		5 880.00
	SDEA : vérification branchement EU		973.80					973.80	973.80		973.80	973.80	973.80	973.80		973.80
	SDEA : branchement AEP		1 060.38							1 060.38	1 060.38	1 060.38	1 060.38	1 060.38		1 060.38
	Grdf : branchement gaz		9 260.08							9 260.08	9 260.08	9 260.08	9 260.08	9 260.08		9 260.08
	Erdf : branchement électrique		2 282.10							2 282.10	2 282.10	2 282.10	2 282.10	2 282.10		2 282.10
	Orange : étude et raccordement		1 023.65							1 023.65	1 023.65	1 023.65	1 023.65	1 023.65		1 023.65
	Autres frais de branchement (ESC)															
307	Travaux divers (tests d'infiltrométrie)		900.00							900.00	900.00	900.00	900.00	900.00		900.00
308	Révisions de prix Travaux = 1984 €													900.00		900.00
310	Prestations intellectuelles (1)															
311	Maîtrise d'œuvre Dont révision de prix		289 192.51	33 261.32	33 261.32	105 948.67	139 209.99	47 769.72	186 979.71	95 907.81	282 887.52	5 016.36	287 903.88	287 903.88	1 288.63	289 192.51
312	C.S.P.S		3 710.00			1 715.88	1 715.88	927.52	2 643.40	881.10	3 524.50	3 524.50	3 524.50	3 524.50	185.50	3 710.00
313	Contrôle technique		11 851.91			1 758.00	1 758.00	5 860.00	7 618.00	3 516.00	11 134.00	717.91	11 851.91	11 851.91		11 851.91
314	O.P.C															
315	AMO BBC -															
316	Révisions de prix PI MOE		17 023.11	2 013.50	2 013.50	5 437.92	7 451.42	2 831.74	10 283.16	6 331.35	16 614.51	408.60	17 023.11	17 023.11		17 023.11
	Révisions de prix PI (à venir)		3 000.00						0.00		0.00		0.00		3 000.00	3 000.00
317	Contrôleur SSI															
320	AMs et imprévus															
330	Frais divers (sondages géotechniques)		7 415.00			7 415.00	7 415.00		7 415.00		7 415.00		7 415.00	7 415.00		7 415.00
340	Indemnités concours MOE															
4	HONORAIRES SEMHA		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
450	Honoraires maîtrise d'ouvrage déléguée															
451	Révision de prix (déjà réglée)															
	Révision de prix (à venir)															
5	FRAIS FINANCIERS		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
500	Frais financiers CT															
510	Frais financiers sur emprunts															
6	FRAIS DIVERS		50 964.21	113.57	113.57	9 488.86	9 602.43	232.88	9 835.31	115.47	9 950.78	22 120.24	32 071.02	0.00	32 071.02	50 964.21
600	Publicité (déjà réglée)		8 776.24	90.00	90.00	8 596.24	8 686.24		8 686.24	90.00	8 776.24		8 776.24	8 776.24		8 776.24
610	Reprographie (déjà réglée)		1 174.54	23.57	23.57	892.62	916.19	232.88	1 149.07	25.47	1 174.54		1 174.54	1 174.54		1 174.54
	Publicité et reprographie (à venir)															
620	Assurances		41 000.00									22 106.81	22 106.81	22 106.81	18 893.19	41 000.00
630	Autres frais divers		13.43									13.43	13.43		13.43	13.43
	RECETTES		2 706 830.58	10 000.00	10 000.00	269 230.77	279 230.77	1 913 333.34	2 192 564.11	514 266.48	2 706 830.59	0.00	2 706 830.59	8 781.75	2 715 612.34	2 715 612.34
2	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		2 706 830.58	10 000.00	10 000.00	269 230.77	279 230.77	1 913 333.34	2 192 564.11	514 266.48	2 706 830.59	0.00	2 706 830.59	8 781.75	2 715 612.34	2 715 612.34
200	Subventions															
210	Participations du Maître d'Ouvrage		2 706 830.58	10 000.00	10 000.00	269 230.77	279 230.77	1 913 333.34	2 192 564.11	514 266.48	2 706 830.59		2 706 830.59	8 781.75	2 715 612.34	2 715 612.34

**Dépenses réalisées par la Commune hors mandat**

Ligne	Intitulé	Bilan		2012		2013		2014		2015		2016		2017		Bilan Nouveau
		Approuvé	Engagé	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	
	<b>DEPENSES REALISEES PAR LA COMMUNE HORS MANDAT</b>						65 152.20	118.14	65 270.34	15 110.03	80 380.37	0.00	80 380.37		80 380.37	80 380.37
	Frais de publication						6 915.78	118.14	7 033.92	110.98	7 144.90		7 144.90		7 144.90	7 144.90
	Frais de photocopies dossiers						72.74		72.74		72.74		72.74		72.74	72.74
	Frais de PV de constat						136.68		136.68		136.68		136.68		136.68	136.68
	Frais d'édition concours						410.82		410.82		410.82		410.82		410.82	410.82
	Mission AMO						13 600.00		13 600.00		13 600.00		13 600.00		13 600.00	13 600.00
	Indemnités de concours						37 500.00		37 500.00		37 500.00		37 500.00		37 500.00	37 500.00
	Frais de participation au jury						742.50		742.50		742.50		742.50		742.50	742.50
	Frais de branchement assainissement espace des sports						5 773.68		5 773.68		5 773.68		5 773.68		5 773.68	5 773.68
	Marché Spie															
	Divers et imprévus									14 999.05	14 999.05		14 999.05		14 999.05	14 999.05
													0.00		0.00	0.00

**Total des dépenses en €HT**

**2 795 992.71**

**HONORAIRES SEMHA (non inclus dans le budget global d'opération) en €HT**

Ligne	Intitulé	Bilan		2012		2013		2014		2015		2016		2017		Bilan Nouveau
		Approuvé	Engagé	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	
4	HONORAIRES SEMHA		40 731.08		0.00	13 327.21	13 327.21	10 159.47	23 486.68	10 108.81	33 595.49	2 072.11	35 667.60	5 063.48	40 731.08	40 731.08
450	Honoraires maîtrise d'ouvrage déléguée		39 475.20		0.00	13 033.75	13 033.75	9 830.99	22 864.74	10 108.81	32 973.55	2 072.11	35 045.66	4 429.54	39 475.20	39 475.20
451	Révision de prix (déjà réglée)		621.94		0.00	293.46	293.46	328.48	621.94		621.94		621.94	621.94	621.94	621.94
	Révision de prix (à venir) prévisionnelle		633.94											633.94	633.94	633.94



Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER** les montants des dépenses intervenues antérieurement au 31/12/2016 :
- dépenses réalisées par la SEMHA-CITIVA dans le cadre du mandat : 2.692.245,02€HT;
  - dépenses réalisées par la Commune hors mandat : 80.380,37€ HT ;

- D'APPROUVER** les montants des dépenses prévues pour l'année 2017 :
- estimation des dépenses à réaliser par la SEMHA-CITIVA : 23.367,32 HT ;
  - compte tenu des avances déjà consenties à la SEMHA en 2012, 2013, 2014 et 2015 pour un montant total de 2.706.830,59€ HT, le montant des avances restant à verser à la SEMHA- CITIVA, hors honoraires SEMHA-CITIVA, s'élève à 8.781,75 € HT.

M. SCHNELL Yves, Adjoint, précise que la situation de l'ensemble de l'opération est aujourd'hui estimée à 19 000,- euros en deçà de l'évaluation globale du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE** les montants des dépenses intervenues antérieurement au 31/12/2016 :
- dépenses réalisées par la SEMHA-CITIVA dans le cadre du mandat : 2.692.245,02€HT;
  - dépenses réalisées par la Commune hors mandat : 80.380,37€ HT ;

- APPROUVE** les montants des dépenses prévues pour l'année 2017 :
- estimation des dépenses à réaliser par la SEMHA-CITIVA : 23.367,32 HT ;
  - compte tenu des avances déjà consenties à la SEMHA en 2012, 2013, 2014 et 2015 pour un montant total de 2.706.830,59€ HT, le montant des avances restant à verser à la SEMHA- CITIVA, hors honoraires SEMHA-CITIVA, s'élève à 8.781,75 € HT.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **32.5 FINANCES**

#### **B. Budget annexe – Parc d'Activité Artisanales Est - PAA Est**

##### *1. Compte de gestion 2016*

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**  
**M. Jean-Philippe HIHN**

Le document budgétaire est présenté comme suit :

## **FONCTIONNEMENT**

### **Réalisations**

Dépenses	73.257,05
Recettes	137.171,32
	<hr/>
Excédent de fonctionnement de l'exercice	63.914,27
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	3.055,14
	<hr/>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>66.969,41</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
Dépenses	36.628,32
Recettes	73.256,64
	<hr/>
Excédent d'investissement de l'exercice	36.628,32
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	33.170,84
	<hr/>
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>69.799,16</b>
<b><u>EXCEDENT GLOBAL :</u></b>	<b><u>136.768,57</u></b>

Il est demandé au Conseil :

**D'APPROUVER** le compte de gestion 2016 tenu par le comptable public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2016 tenu par le comptable public.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 32.5 FINANCES

### **B. Budget annexe – Parc d'Activité Artisanales Est - PAA Est**

#### *2. Compte administratif 2016 et dissolution*

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Jean-Philippe HIHN**

Le document budgétaire est présenté comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

	<b><u>Réalisations</u></b>
Dépenses	73.257,05
Recettes	137.171,32
Excédent de fonctionnement de l'exercice	<hr/> 63.914,27
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	3.055,14
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<hr/> <b>66.969,41</b>

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	36.628,32
Recettes	73.256,64
Excédent d'investissement de l'exercice	<hr/> 36.628,32
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	33.170,84
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT :</b>	<hr/> <b>69.799,16</b>
<b><u>EXCEDENT GLOBAL :</u></b>	<hr/> <b><u>136.768,57</u></b>

Il est demandé au Conseil :

#### **D'APPROUVER**

le compte administratif 2016 arrêté comme ci-dessus indiqué et dont les écritures coïncident avec celles du comptable retracées dans le compte de gestion 2016 ;

#### **DE PROCEDER**

à la dissolution de ce budget au 31/12/2016, le dernier terrain étant vendu et toutes les opérations comptables ayant été réalisées ;

Cette dissolution aura pour conséquence au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- La suppression du budget annexe PAA Est avec clôture du dossier TVA ;
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Commune par une opération non budgétaire, étant précisé que l'excédent d'investissement d'un montant de 69 799, 16 € correspond au versement d'une subvention.

**D'AUTORISER** le Maire d'entreprendre toutes les démarches administratives auprès de la Trésorerie et des Services Fiscaux ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à la dissolution du budget annexe PAA Est.

Conformément aux dispositions réglementaires, le Maire quitte la salle au moment du vote du compte administratif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2016 arrêté comme ci-dessus indiqué et dont les écritures coïncident avec celles du comptable retracées dans le compte de gestion 2016.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Maire revient en séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de procéder à la dissolution de ce budget au 31/12/2016, le dernier terrain étant vendu et toutes les opérations comptables ayant été réalisées ;

Cette dissolution aura pour conséquence au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- La suppression du budget annexe PAA Est avec clôture du dossier TVA ;
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Commune par une opération non budgétaire, étant précisé que l'excédent d'investissement d'un montant de 69 799, 16 € correspond au versement d'une subvention.

**AUTORISE** le Maire d'entreprendre toutes les démarches administratives auprès de la Trésorerie et des Services Fiscaux ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la dissolution du budget annexe PAA Est.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 32.5 FINANCES

### C. Budget général de la Commune

#### 1. Compte de Gestion 2016

**Rapporteur :** M. Olivier SOHLER, Maire

**M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire**

La Commission des Finances ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** le compte de gestion 2016 arrêté comme ci-dessous.

Les écritures du compte de gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans le compte administratif.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	1 967 127,62	2 584 802,90	+ 617 675,28
Excédent antérieur reporté		1 058 891,54	+1 058 891,54
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 967 127,62</b>	<b>3 643 694,44</b>	<b>+ 1 676 566,82</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	1 088 448,53	1 596 252,60	+ 507 804,07
Excédent antérieur reporté		194 825,41	+ 194 825,41
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 088 448,53</b>	<b>1 791 078,01</b>	<b>+ 702 629,48</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	<b>3 055 576,15</b>	<b>5 434 772,45</b>	<b>+2 379 196,30</b>

Après intégration et consolidation du budget annexe « PAA Est », le résultat de clôture de l'exercice est de :

BUDGET ANNEXE PAA EST	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	73 257,05	137 171,32	63 914,27
Excédent antérieur reporté		3 055,14	3 055,14
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>73 257,05</b>	<b>140 226,46</b>	<b>66 969,41</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	36 628,32	73 256,64	36 628,32
Excédent antérieur reporté		33 170,84	33 170,84
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>36 628,32</b>	<b>106 427,48</b>	<b>69 799,16</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL PAA EST</b>	<b>109 885,37</b>	<b>246 653,94</b>	<b>136 768,57</b>

<b>EXCEDENT du budget général Et budget annexe PAA EST</b>			<b>2.515.964,87</b>
----------------------------------------------------------------	--	--	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le compte de gestion 2016 arrêté comme ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	1 967 127,62	2 584 802,90	+ 617 675,28
Excédent antérieur reporté		1 058 891,54	+1 058 891,54
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 967 127,62</b>	<b>3 643 694,44</b>	<b>+ 1 676 566,82</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	1 088 448,53	1 596 252,60	+ 507 804,07
Excédent antérieur reporté		194 825,41	+ 194 825,41
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 088 448,53</b>	<b>1 791 078,01</b>	<b>+ 702 629,48</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	<b>3 055 576,15</b>	<b>5 434 772,45</b>	<b>+2 379 196,30</b>

Après intégration et consolidation du budget annexe « PAA Est », le résultat de clôture de l'exercice est de :

BUDGET ANNEXE PAA EST	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Résultat de l'exercice	73 257,05	137 171,32	63 914,27
Excédent antérieur reporté		3 055,14	3 055,14
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>73 257,05</b>	<b>140 226,46</b>	<b>66 969,41</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Résultat de l'exercice	36 628,32	73 256,64	36 628,32
Excédent antérieur reporté		33 170,84	33 170,84
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>36 628,32</b>	<b>106 427,48</b>	<b>69 799,16</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL PAA EST</b>	<b>109 885,37</b>	<b>246 653,94</b>	<b>136 768,57</b>

EXCEDENT du budget général Et budget annexe PAA EST			2.515.964,87
--------------------------------------------------------	--	--	--------------

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **32.5 FINANCES**

#### **C. Budget général de la Commune**

##### *2. Compte Administratif 2016*

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**  
**M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire**

La Commission des Finances ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil Municipal :



**D'APPROUVER**

le Compte Administratif 2016 arrêté comme ci-dessous.

Les écritures du compte de gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans le compte administratif.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	1 967 127,62	2 584 802,90	+ 617 675,28
Excédent antérieur reporté		1 058 891,54	+1 058 891,54
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 967 127,62</b>	<b>3 643 694,44</b>	<b>+ 1 676 566,82</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	1 088 448,53	1 596 252,60	+ 507 804,07
Excédent antérieur reporté		194 825,41	+ 194 825,41
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 088 448,53</b>	<b>1 791 078,01</b>	<b>+ 702 629,48</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	<b>3 055 576,15</b>	<b>5 434 772,45</b>	<b>+2 379 196,30</b>
Total Restes à réaliser / engagements	760 914,80	518 771,14	<b>-242 143,66</b>
Situation fin 2016	3 816 490,95	5 953 543,59	<b>2 137 052,64</b>

Pour mémoire :

<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 088 448,53</b>	<b>1 791 078,01</b>	<b>+ 702 629,48</b>
Total Restes à réaliser / engagements	760 914,80	518 771,14	<b>-242 143,66</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT avec RAR</b>	<b>1 849 363,33</b>	<b>2 309 849,15</b>	<b>460 485,82</b>
Situation fin 2016	3 816 490,95	5 953 543,59	<b>2 137 052,64</b>

Après intégration et consolidation du budget annexe « PAA EST », le résultat de clôture de l'exercice est de :

BUDGET ANNEXE PAA EST	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Résultat de l'exercice	73 257,05	137 171,32	63 914,27
Excédent antérieur reporté		3 055,14	3 055,14
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>73 257,05</b>	<b>140 226,46</b>	<b>66 969,41</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Résultat de l'exercice	36 628,32	73 256,64	36 628,32
Excédent antérieur reporté		33 170,84	33 170,84
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>36 628,32</b>	<b>106 427,48</b>	<b>69 799,16</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL PAA EST</b>	<b>109 885,37</b>	<b>246 653,94</b>	<b>136 768,57</b>

<b>EXCEDENT du budget général Et budget annexe PAA EST</b>			<b>2.273.821,21</b>
----------------------------------------------------------------	--	--	---------------------

Il est proposé au Conseil Municipal ;

**D'AUTORISER** le Maire à lancer une consultation d'un emprunt de 290 000 € en vue de financer les travaux de voirie 2015 (rue des Hirondelles).

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint, souligne que la situation financière et le niveau d'endettement de la Collectivité est très proche des engagements électoraux pris en 2014.

Le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le Compte Administratif 2016 de la commune arrêté comme ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Maire revient en séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le Maire à lancer une consultation d'un emprunt de 290 000 € en vue de financer les travaux de voirie 2015 (rue des Hirondelles).

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 32.5 FINANCES

#### C. Budget général de la Commune

##### 3. Bilan des acquisitions et cessions 2016

**Rapporteur :** M. Olivier SOHLER, Maire  
M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Conformément à la réglementation en vigueur dans les Communes de plus de 2 000 habitants, il est proposé au Conseil de prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2016.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles effectuées pendant l'exercice budgétaire 2016, retracé par le Compte Administratif ci-dessous présenté :

#### **1.- VENTE DE TERRAINS/IMMEUBLES**

Acquéreurs	Références cadastrales	Lieudit/ adresse	Superficie	Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
M. et Mme Frédéric RIEHL 52 rue de la Gare 67750 SCHERWILLER	Section 31 n° 231/001 n° 233/001 n° 235/002 n° 236/001 n° 237/001	Rue des Merles	0,34 are sol 0,45 are sol 4,84ares sol 1,54 ares sol 1,78 ares sol Soit au total 8,95 ares	120.000 €	23.02.2016	17/08/2016

#### **2. - ACQUISITIONS DE TERRAINS**

Vendeurs	Références cadastrales	Lieudit/ adresse	Superficie	Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
SCI CARL-HEINRICH Représentée par M. Alphonse CARL 19, rue du Taennelkreuz 67750 SCHERWILLER	Section 26 n° 375/144	Rue du Taennelkreuz	0,24 are sol	120 € c/2112 Mandat n° 497/2016	21/03/2013	15/04/2016
Madame Annick HEILMANN 32, rue du Taennelkreuz 67750 SCHERWILLER	Section 26 n° 362/119 N° 364/119	Raingasse	0,99 are jardins 0,09 are jardin Soit un total de 1,08 are	540 € c/2112 Mandat n° 503/2016	21/03/2013 Et 07/10/2014	15/04/2016

M. et Mme Pierre KLEIN 34, rue du Taennelkreuz 67750 SCHERWILLER	Section 26 N° 358/115	Rue du Taennelkreuz	0,53 are Terres	265 € c/2112 Mandat N° 784/2016	21/03/2013	28/06/2016
M. et Mme Robert GOETTELMANN 10, rue du Baron de Faviers 67750 SCHERWILLER	Section 26 N° 381/147	Raingasse	0,11 are Terres	55,- € c/2212 Mandat N° 786/2016	21/03/2013	28/06/2016
Mme Alice HAEGELE, veuve MATHIS et consorts 24, rue du Taennelkreuz 67750 SCHERWILLER	Section 26 n° 594/142	24, rue du Taennelkreuz	0,07 are sol	35,- € c/2112 Mandat n° 1311/2016	23/02/2016	31/10/2016
M. et Mme Albert MARCOT, et consorts 33 rue de Dieffenthal 67750 SCHERWILLER	Section 26 N° 318/137	Raingasse	1,54 ares	770,- € c/2112 Mandat n°1314/2016	27/04/2016	05/12/2016
Mme Arlette WALLER épouse SCHUTZ 25 rue de Dieffenthal 67750 SCHERWILLER	Section 26 N° 418/139	Raingasse	1,04 ares de terres	520,-€ c/2112 Mandat n° 1314/2016	27/04/2016	05/12/2016
M. Serge DENIS 27 rue de Dieffenthal 67750 SCHERWILLER	Section 26 N° 431/138	Raingasse	0,42 are de terrains à bâtir	210,- € c/2112 Mandat n° 1314/2016	27/04/2016	05/12/2016
Mme Marthe MEYER 27 rue de Dieffenthal 67750 SCHERWILLER	Section 26 N° 433/138	Raingasse	0,42 are de jardins	210,- € c/2112 Mandat N° 1314/2016	27/04/2016	05/12/2016

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance :

**APPROUVE** le bilan tel que présenté et retracé par le compte administratif 2016.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 32.5 FINANCES

#### C. Budget général de la Commune

##### 4. Affectation du résultat de fonctionnement 2016

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire**

Il est demandé au Conseil :

**D'AFFECTER** le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

N° Progr.	Intitulé	B.P. 2016 D.M. 2016	B.S. 2016	Total 2016	Affectation de résultat 2016 Art. 1068
717	Equipement Sportif Couvert (mobilier)	45.000,-		45.000,-	8.593,47
1104	Chemin Piéton et cycles vers ECS	27.000,-		27.000,-	21.170,60
1210	Espace scolaire du centre		980.848,54	980.848,54	3.800,-
1402	Voirie urbaine 2014	6.000,-	13.000,-	19.000,-	2.490,-
1406	Voirie rurale 2014 : VIEHWEG		9.500,-	9.500,-	14.092,44
1407	Bâtiments communaux et divers 2014				538,-
1412	Urbanisation BINN (zone 1AU) KIENZVILLE (zone 1AUK) 2014	6.000,-	1.500,-	7.500,-	5.616,00
1507	Patrimoine 2015	50.000,-		50.000,-	50.000,-
1601	Education 2016	8.950,-		8.950,-	7.083,26
1602	Vie associative 2016	1.010,-		1.010,-	1.058,58
1603	Voirie – réseaux 2016	17.200,-		17.200,-	
1604	Service technique – régie 2016	3.899,-	3.352,-	7.251,-	6.791,67
1605	Bâtiments communaux et divers 2016	7.500,-		7.500,-	3.570,16
1606	Patrimoine 2016	5.000,-	4.000,00	9.000,-	3.277,20
1607	Animation – fleurissement – embellissement 2016	57.850,-		57.850,-	1.957,50
1608	Administration générale 2016	22.368,-		22.368,-	22.011,02
1609	Communications 2016	2.500,-		2.500,-	3.246,-
1610	Foncier 2016	15.000,-		15.000,-	
16095	Réserves foncières 2016	10.000,-		10.000,-	7.403,74
	Opération financières	230.500,-		230.500,-	230.251,40
	<b>TOTAL</b>	<b>515.777,-</b>	<b>1.012.200,54</b>	<b>1.527.977,54</b>	<b>392.951,04</b>
				<b>Arrondi à</b>	<b>392.950,- €</b>

Il est rappelé au Conseil que l'excédent de fonctionnement 2016 constaté ci-avant, est en conséquence ramené à 1.283.616,82 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

N° Progr.	Intitulé	B.P. 2016 D.M. 2016	B.S. 2016	Total 2016	Affectation de résultat 2016 Art. 1068
717	Equipement Sportif Couvert (mobilier)	45.000,-		45.000,-	8.593,47
1104	Chemin Piéton et cycles vers ECS	27.000,-		27.000,-	21.170,60
1210	Espace scolaire du centre		980.848,54	980.848,54	3.800,-
1402	Voirie urbaine 2014	6.000,-	13.000,-	19.000,-	2.490,-
1406	Voirie rurale 2014 : VIEHWEG		9.500,-	9.500,-	14.092,44
1407	Bâtiments communaux et divers 2014				538,-
1412	Urbanisation BINN (zone 1AU) KIENZVILLE (zone 1AUK) 2014	6.000,-	1.500,-	7.500,-	5.616,00
1507	Patrimoine 2015	50.000,-		50.000,-	50.000,-
1601	Education 2016	8.950,-		8.950,-	7.083,26
1602	Vie associative 2016	1.010,-		1.010,-	1.058,58
1603	Voirie – réseaux 2016	17.200,-		17.200,-	
1604	Service technique – régie 2016	3.899,-	3.352,-	7.251,-	6.791,67
1605	Bâtiments communaux et divers 2016	7.500,-		7.500,-	3.570,16
1606	Patrimoine 2016	5.000,-	4.000,00	9.000,-	3.277,20
1607	Animation – fleurissement – embellissement 2016	57.850,-		57.850,-	1.957,50
1608	Administration générale 2016	22.368,-		22.368,-	22.011,02
1609	Communications 2016	2.500,-		2.500,-	3.246,-
1610	Foncier 2016	15.000,-		15.000,-	
16095	Réserves foncières 2016	10.000,-		10.000,-	7.403,74
	Opération financières	230.500,-		230.500,-	230.251,40
	<b>TOTAL</b>	<b>515.777,-</b>	<b>1.012.200,54</b>	<b>1.527.977,54</b>	<b>392.951,04</b>
				<b>Arrondi à</b>	<b>392.950,- €</b>

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **32.6 URBANISME**

*Cession d'une parcelle communale*

#### **Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Par délibération en date du 25 avril 2016 a été décidée la cession de la parcelle située rue de l'Auxerrois et cadastrée sous-section 28 numéro 380, classée en zone UC du Plan Local d'Urbanisme et d'une contenance de 1,20 ares à Monsieur Michel BERNARD et Madame Audrey VINOUBE, d'une part et à Monsieur David ALMELET et Madame Noémie JUNG, d'autre part, au prix de 18 000€.

Les futurs acquéreurs ont pris en charge les frais d'arpentage et procédé à la division de la parcelle en deux parcelles cadastrées sous-section 28 numéros 473 (0,56 ares) et 474 (0,64 ares).

Par courrier en date du 06 avril dernier, Monsieur Michel BERNARD et Madame Audrey VINOUBE ont fait part de leur volonté de se rétracter.

Lesdites parcelles ont donc été proposées à la vente à Monsieur David ALMELET et Madame Noémie JUNG, qui, par courrier en date du 15 avril dernier, ont accepté l'offre, au prix de 18 000€ soit identique au montant arrêté par délibération du 25 avril 2016 précitée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

<b>DE PRENDRE ACTE</b>	de la décision de rétraction de Monsieur Michel BERNARD et Madame Audrey VINOUBE ;
<b>DE CEDER</b>	les parcelles situées rue de l'Auxerrois et cadastrées sous section 28 numéros 473 (0,56 ares) et 474 (0,64 ares), classée en zone UC du Plan Local d'Urbanisme, à Monsieur David ALMELET et Madame Noémie JUNG, au prix de 18 000€ ;
<b>D'AUTORISER</b>	le Maire à signer l'acte de vente qui sera dressé par devant Notaire ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

<b>PREND ACTE</b>	de la décision de rétraction de Monsieur Michel BERNARD et Madame Audrey VINOUBE ;
<b>CEDE</b>	les parcelles situées rue de l'Auxerrois et cadastrées sous section 28 numéros 473 (0,56 ares) et 474 (0,64 ares), classée en zone UC du Plan Local d'Urbanisme, à Monsieur David ALMELET et Madame Noémie JUNG, au prix de 18 000€ ;
<b>AUTORISE</b>	le Maire à signer l'acte de vente qui sera dressé par devant Notaire ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**



### **32.7 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

(4)

**De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**

---

Décision municipale en date du 22 mars 2017 relative à la fourniture de géraniums dans le cadre du concours des Maisons Fleuries. Le marché de 450 géraniums est confié à l'entreprise GOERGER de Sand pour un montant de 630,- € HT (Prix unitaire 1,40,- € HT).

---

Décision municipale en date du 28 mars 2017 relative au lancement d'une consultation pour des travaux de réalisation de peinture routière.

---

Décision municipale en date du 04 avril 2017 relative au lancement des travaux d'entretien de deux courts de tennis.

---

(24)

**D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre**

---

Décision municipale en date du 08 avril 2017 relative au renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin pour soutenir son action. Le montant de l'adhésion pour la Commune de SCHERWILLER s'élève à 160 euros pour l'année 2017.

---

(15)

**D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune**

Le Maire informe le Conseil que quatre déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU (4 et 7), Maître Olivier FRITSCH (5), Maître Olivier FRITSCH (6), Maître Chantal REISACHER-DECKERT (8), Maître Isabelle GENY (9) que la commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :



Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage P.L.U.	Observations particulières
4	10 rue du Maréchal Joffre	Section 4 n°10	116 m <sup>2</sup>	Bâti		
5	22 rue de la Gare	Section 9 n°112/1	416 m <sup>2</sup>	Non bâti		
6	22 rue de la Gare	Section 9 n°102/31	714 m <sup>2</sup>	Non bâti		
7	5 rue du Maréchal Joffre	Section 4 n°166	1504 m <sup>2</sup>	Bâti		
8	Rue des Roses	Section 18 n°63	344 m <sup>2</sup>	Non bâti		
9	21 route des Romains	Section 26 n°194	1208 m <sup>2</sup>	Bâti		

### **32.8 COMMUNICATIONS**

#### **M. Olivier SOHLER, Maire :**

- Rappelle que le 21 mai prochain se dérouleront les festivités du 50<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage. Le programme de la journée a été distribué dans l'ensemble du village. Diverses animations sont prévues dès 9 h 30 et des inscriptions au repas ainsi qu'à un tour en hélicoptère sont à enregistrer en Mairie. Rendez-vous est donné à tous les bénévoles Samedi 20 mai à 8 h pour les préparatifs, soit le montage des chapiteaux, mise en place des tables,.....

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe, précise que participeront à la manifestation environ 50 enfants dont des enfants du Conseil Municipal des Enfants et des sections bilingues. Ces interventions permettront de marquer la continuité du lien construit depuis des années. A M. Philippe SIMLER, Conseiller, souhaitant des précisions quant à l'implantation de la plaque et la plantation d'un arbre annoncées dans le programme, le Maire précise qu'en fait une stèle sera offerte par la Commune de Fautenbach et installée côté Est de la Mairie le long de l'Aubach. Un arbre sera symboliquement planté vers le Taennelkreuz à hauteur de la Croix du Viehweg, Deux autres arbres y ont déjà été plantés et le terrain aménagé comme le précise M. Bernard MARTIN, Adjoint

#### **Mme Régine DIETRICH, Adjointe :**

- Vendredi prochain sera organisée la remise des prix des Maisons Fleuries 2016. Mme DIETRICH invite le Conseil à participer à cette soirée de mise en valeur des réalisations de l'année passée afin de motiver la population à refleurir en 2017.
- Samedi se déroulera le Marché aux Fleurs. Seront en vente, outre les géraniums et autres fleurs, des hôtels à insectes... Parmi les participants sont à relever des Associations dont l'ACJCA. Une aide sera proposée pour le rempotage et le terreau sera mis à disposition par la commune.
- A l'instar de l'année passée est également proposé un soutien à l'équipe technique et une aide aux opérations de fleurissement Jeudi 4 mai et Samedi 6 mai au matin à partir de 8 h 30.

#### **M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint :**

- Deux chantiers sont actuellement en cours :
- Route des Romains :

Restent à réaliser quelques enrobés sur trottoirs, le câblage des réseaux (Gaines enterrées), l'éclairage public.

- Rue des Hirondelles :

La 2<sup>ème</sup> phase est en cours. Les enrobés seront mis en œuvre vers le 15-20 mai. Concernant les espaces verts, un retard a été souligné lors de la précédente séance. Depuis, les choses ont évolué et l'entreprise est intervenue pour mettre en place la terre végétale. Des promesses ont été formulées concernant la poursuite des interventions notamment pour la seconde phase. Globalement, les deux chantiers avancent bien.

**Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe :**

- Comme cela a pu être lu dans la presse récemment, le Conseil Municipal des Enfants a mis en place dans le domaine de l'Alumnat contre le grillage des Lucioles (Périscolaire) un bac à compost ainsi qu'un hôtel à insectes.
- Le 13 mai prochain sera organisé une collecte au profit de la SPA d'Ebersheim. Un appel aux enfants de l'école élémentaire sera lancé et des dons pourront être déposés en Mairie.

**M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint :**

- Souligne que dans le cadre de l'élaboration du compte administratif, un bilan a été effectué sur une année complète de fonctionnement de la l'Equipement Sportif Couvert.

Les charges générales pèsent à hauteur de 36 700,- euros sur le budget communal. En y intégrant les frais de personnel et les charges financières, le montant évolue et passe à 55 300,- euros pour des recettes de 8 892,- euros.

Il souhaite que ces montants soient à l'esprit des élus dans le cadre des décisions à prendre pour le projet de construction de la nouvelle école.

**Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe :**

- Le 14 mai prochain se déroulera à proximité de l'Equipement Sportif Couvert un évènement organisé par le Kiwanis de Sélestat et soutenu par la Commune. Il s'agit d'une rencontre de véhicules de prestige avec proposition d'essais, une opération dont les recettes seront versées à une association œuvrant au profit des enfants malades. Cette même opération avait d'ailleurs déjà été initiée l'an passé et elle avait connu un vif succès.
- Le même jour est organisé à Kientzville un parcours du cœur par l'Association « Sport, Loisirs et Convivialité ». Cette date est la seule qui ait pu être proposée pour une inscription au programme général de ces manifestations.

**M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué:**

- Il a été proposé récemment une refonte du site internet de la Commune afin de permettre une meilleure lisibilité et une recherche plus précise. Une sécurisation du site a également été mise en œuvre.
- Concernant le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage, il rappelle que des tours en hélicoptère sont proposés. Les inscriptions avancent puisque 2/3 des créneaux disponibles sont arrêtés alors que des créneaux ont été réservés également aux habitants de Fautenbach.

**M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué:**

- S'est déroulée ce jour une réunion en vue de l'organisation des Courses de Scherwiller. En effet, l'ACCA a programmé le 27 mai prochain à partir de 16 h 30 la reconduction de son programme traditionnel de courses et marches.

**M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué:**

- Informe le Conseil que le Club Vosgien ainsi que le GERRIS ont procédé le week-end dernier à la réalisation de 13 marches permettant d'accéder plus aisément au château de l'Ortenbourg. Cette très belle réalisation dont les photos sont communiquées aux élus est soulignée et de chaleureux remerciements sont adressés aux membres bénévoles qui se sont attelés à cette tâche.

### **32.9 VŒUX**

#### **Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale :**

- Souhaite connaître la prochaine date de parution du Dorf Briaif. Le Maire précise qu'une édition est programmée début juin avec nécessité d'une transmission des articles pour le 31 mai au plus tard.
- Lors de la dernière séance a été décidée la mise en valeur d'un ancien pressoir. Un retour vers le Conseil avait été annoncé. Elle s'interroge quant à l'évolution du dossier. Le Maire indique avoir recueilli l'avis du Syndicat Viticole et être en contact avec l'ABF pour définir plus précisément le lieu. Un retour vers le Conseil sera fait à ce moment-là.

#### **M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal :**

- Invite l'Assemblée « pour prendre un peu de hauteur entre les deux tours de scrutins présidentiels à venir et chercher la lumière » sur les sites de l'Ortenbourg et du Ramstein où seront organisées diverses animations le 1<sup>er</sup> mai prochain dans le cadre des journées des Châteaux Forts.

Le Maire avant de clore la séance rappelle que le 21 mai prochain se déroulera le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage avec la Commune de Fautenbach. Environ 500 personnes sont attendues et le centre du village sera fermé à la circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Bruno GLOCK  
Secrétaire



Olivier SOHLER  
Maire

